



BLE TENDRE ET BLE DUR D'HIVER : Désherbage

POIS DE PRINTEMPS : Sitones

COLZA : Charançon de la tige

BLÉ TENDRE ET BLÉ DUR D'HIVER

Désherbage anti-graminées foliaires : dans le tableau du Cultur'Info n°4, il y avait une erreur.

Le KALENKO, l'ARCHIPEL DUO et l'ATLANTIS PRO sont autorisés sur sols drainés avec certaines contraintes réglementaires.

KALENKO

Organismes aquatiques

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit en période de drainage sur sols artificiellement drainés avant le stade BBCH20.

ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Gamme ARCHIPEL DUO et ATLANTIS PRO

Organismes aquatiques

- Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.

ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

POIS DE PRINTEMPS

Stade : pointants-1ère feuille pour les plus avancés

SITONES

Période de risque : jusqu'à 6 feuilles

Seuil d'intervention : rappel : le traitement se justifie avec une moyenne de 5 à 10 morsures par pied observées. Ce coléoptère est actif dans la journée, notamment aux heures les plus ensoleillées, c'est à ce moment-là qu'il est le plus facile à atteindre.

Les conditions météo sont propices à l'activité de ce ravageur.

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres

<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>

Réglementation phytosanitaire :

www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA



COLZA

CHARANÇON DE LA TIGE

Fortes captures de charançons de la tige du colza depuis jeudi dans le sud du département et ce week-end plus au nord, les conditions climatiques vont être favorables à leur activité.

Stade de sensibilité : de C2 (reprise de végétation) à montaison.

Intervention : 8-10 jours après l'arrivée massive des charançons dans la parcelle.

Les cuvettes jaunes sont là, pour surveiller l'arrivée des charançons de la tige.

Relévés de captures des cuvettes jaunes :

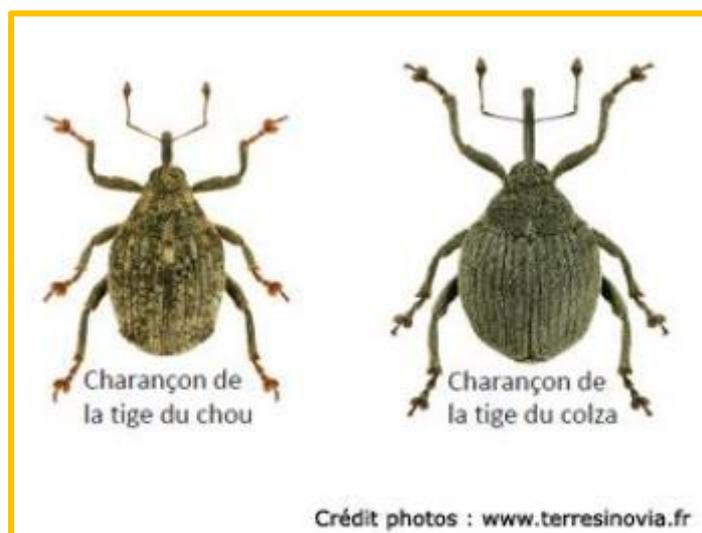
	Jeudi 14 février	Lundi 18 février
Niort Surimeau	5	15
St Gelais	8	40
Bressuire	/	0
Clessé	/	6
Airvault	25	7

Au vue de l'importance du vol, des prévisions météo favorables, de l'état des cultures (C2 : élongation des entres-nœuds) une intervention à base de pyréthrianoïde est à envisager en fin de semaine.

Comment reconnaître le charançon de la tige ?

C'est un coléoptère, donc un petit insecte (3-4 mm) dur, avec une « trompe » dure (le rostre, caractéristique des charançons). Il est gris uniforme et le bout de ses pattes est foncé :

Attention à ne pas le confondre avec le charançon de la tige du chou, qui arrive à la même période et qui est inoffensif pour les colza. Il est plus petit, a une tache blanche sur le dos et le bout des pattes rouges :



Les deux charançons sont faciles à distinguer si on les sèche sur un papier (différence de couleur), c'est plus difficile quand ils sont mouillés, juste à la sortie de la cuvette.

Avant tout traitements phytosanitaires vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>